Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 022-212200679-20260403-D472026-DE

Département des Côtes d'Armor

MAIRIE
DE
GRÂCES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GRÂCES DU VENDREDI 3 AVRIL 2026 – 19 H 30

❀❀❀❀

L'an deux mille vingt-six, le 3 avril 2026 à 19 h 30,

Le conseil municipal de la commune de GRACES régulièrement convoqué le 27 mars 2026 par Monsieur Yannick LE GOFF, maire, s'est réuni à la mairie sous sa présidence.

Présents : M. LE GOFF – Maire – M. PERU – Mme BRIENT – M. LE ROUX – Mme KERHOUSSE – M. CRASSIN – Mme MOURET – Adjoints et Mesdames GARDIEN, HOSTE, HUET AUBOIN, LOYER, MILON, PRIGENT, QUERE et Messieurs BELEGAUD, BONNEAU, GIRONDEAU, LASBLEIZ, LIGER, OLLIVIER, RENAULT, URO

Absente excusée : Madame Gael LE JEUNE
Pouvoir avait été donné par : Madame Gael LE JEUNE à Monsieur Yannick LE GOFF

Secrétaire de Séance : Mme PRIGENT

❀❀❀❀

DELIBERATION N° 47/2026

ATTRIBUTION DU RIFSEEP AU RESPONSABLE DES SERVICES TECHNIQUES - MODIFICATION DES GROUPES DE FONCTIONS

Madame MOURET fait savoir que par délibération en date du 21 septembre 2018 le conseil municipal a mis en place le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et l'Engagement Professionnel) au profit des agents communaux.

Plusieurs modifications ont depuis été faites afin d'adapter ce régime indemnitaire à l'évolution des carrières des agents mais également aux recrutements effectués depuis 2018.

Il convient une nouvelle fois de modifier le RIFSEEP afin de pouvoir verser un régime indemnitaire au nouveau responsable des services techniques arrivé au sein des services le 1er mars dernier au grade d'agent de maitrise principal.

Le Comité Social Territorial placé auprès du Centre de Gestion des Côtes d'Armor a été saisi sur cette modification et a rendu, le 5 mars dernier, un avis favorable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité valide le nouveau tableau tel que proposé ci-après et dire que le versement du RIFSEEP au responsable des Services Techniques interviendra, avec un effet rétroactif, à compter du 1er mars 2026.

Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 022-212200679-20260403-D472026-DE

IFSE						CI
CATEGORIES STATUTAIRES + exemple de cadres d' emploi	**GROUPES DE FONCTIONS**	**Fonctions recensées dans la collectivité** le décret prévoit au maximum 4 groupes en cat A, 3 en Cat B et 2 en Cat C **mais la collectivité a la possibilité d'adapter à son organigramme et faire varier le nombre de groupes**	Dans chaque groupe de critères : niveau de responsabilité et d'expertise requis ayant permis la répartition dans les groupes de fonctions **CRITERES A DEFINIR DANS LA COLLECTIVITE** (Cf. exemple de critères en Annexe 2)	**MONTANTS ANNUELS DANS LA COLLECTIVITE** (Cf. tableau montant du RIFSEEP sur le site du Centre de Gestion 22)		
				MONTANT MINIMAL ANNUEL	**MONTANT MAXIMAL ANNUEL**	**MONTANT MAXIMAL ANNUEL**
A : (Ex Attaché – Ingénieur ...)	**G1**	*Ex : Direction - Direction Générale* *DGS*	*Responsabilité d'encadrement et niveau hiérarchique* *Relations avec les élus, réunions fréquentes en soirée, activités liées aux échéances budgétaires et aux projets de la collectivité* *Organisation du travail (rigueur, méthode, priorisation)* *Prise de décisions*	8 626.20	36 210.00	6 390.00
B : (Rédacteur – Educateur – Animateur – Assistant SE - Technicien...)	**G1**	*Ex : Responsable...* Responsable du service scolaire périscolaire Responsable du service technique	*Responsabilité et mobilisation d'une équipe* *Organisation du travail (rigueur, méthode, priorisation)* *Autonomie* *Initiative*	5 220.00	17 480.00	2 380.00
C : (Adjoint administratif / Technique/ Animation – Agent social – ATSEM...)	**G1**	*Ex : Secrétaire de Mairie, assistant de direction* Responsable du service technique	*Responsabilité et mobilisation d'une équipe* *Organisation du travail (rigueur, méthode, priorisation)* *Autonomie* *initiative*	3 456.00	11 340.00	1 260.00
		Cuisinier	*Coordination et mobilisation d'une équipe* *Connaissance réglementaire dans le domaine de responsabilité* *Initiative* *Organisation du travail (rigueur, méthode, priorisation)*	3 456.00	11 340.00	1 260.00
	G2	*Ex : Agent d'exécution* Adjoint du responsabilité du service scolaire - jardinier	Autonomie, initiative, connaissance du domaine de compétence, maîtrise des outils et de leurs évolutions	3 204.72	10 800.00	1 200.00
	G3	- Gestionnaires des salles - Secrétaire comptable - Bibliothécaire - Atsem	responsabilité financière (régisseurs), sécurité d'autrui *Organisation du travail (rigueur, méthode, priorisation),* maîtrise des outils et de leurs évolutions	2 505.60	10 800.00	1 200.00
	G4	- Agent de voirie/espaces verts/agents de service - Secrétaires - Animateurs	Polyvalence, Maitrise des outils et de leurs évolutions Autonomie Initiative	2 424.84	10 800.00	1 200.00

Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 022-212200679-20260403-D472026-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Maire,

Yannick LE GOFF.

La Secrétaire de Séance,

Elodie PRIGENT.